

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 4 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 28 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. BOONAERT Jean-Philippe,
M.DEHAENE Michel, procuration à M. FICHEUX Bruno,
Mme DUHAYON Monique, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,
M.DELABRE Aimé, procuration à M. VANECLOO Serge,
M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude.

Secrétaire de séance :

M.DUYCK Joël.

Délibération n°2023D092 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – Subvention aux TPE en développement – SARL restorcars sur la commune de Lestrem.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération du 24 février 2022 actant le renouvellement d'une aide financière destinée aux PME en développement sur le territoire de la CCFL ;

Vu l'accord du Conseil Régional en date du 19 mai 2022 ;

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par la SARL Restorcars, créée le 2 octobre 2019.

Cette société, dirigée par Monsieur Geoffrey GAUDET, est spécialisée dans la carrosserie, réparation, peinture et tôlerie et se situe au 2075 Rue Grand Voie à Lestrem.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires	103 817 €	118 817€	107 143€
Résultat	2 415 €	2 011€	48€

Restorcars prévoit l'embauche d'un mécanicien en N+1 puis d'un carrossier peintre et un employé d'accueil en N+2. Le garage se situait sur la commune d'Estaires et a déménagé à Lestrem dans le but de s'agrandir, de développer la partie mécanique et embaucher du personnel.

Dans ce contexte-là, la demande de subvention de l'entreprise porte sur l'équipement et l'agencement du garage.

	Montant HT
Cric de transmission - Wiltec	107.49€
Appareil de diagnostique - Carleader	1 989.00€
Panneau LED Rétroéclairé – Injanon SL	164.92€
Compresseur Ressort Amortisseur - CCLIFE	41.66€
Bureau d'angle, bibliothèque - EUZIEL	230.82€
Repousse piston - CCLIFE	22.49€
Chaise fauteuil – DWD Company	79.16€
Chaise de salle à manger - WOLTU	121.66€
Pont 2 colonnes, démonte pneu, équilibreuse de roue – Twin Busch	4 497.50€
Soubassement métallique - Europa	7 000.00€
Cabine peinture – Presta Filtres Nord	17 500.00€
TOTAL	31 633.04€

Avec une subvention fixée à 30% du montant des investissements éligibles compris entre 5 000€ et 30 000€, et un plafond d'aide à 9 000€.

Avec un capital de 3 000€ et sous réserve de la réception d'un document attestant le blocage pour 3 ans de 6 000€ minimum sur un compte courant. L'aide CCFL pourrait être soit de 3000€ ou de 9 000€ maximum (sous réserve de l'obtention dudit document).

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le versement d'une subvention soit de 3 000€ ou de 9 000€ maximum à la SARL Restorcars
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la SARL Restorcars et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

